

PROGRAMME DE FORMATION

PRÉPARATION À LA RETRAITE

PUBLIC CONCERNÉ :

Toute personne souhaitant préparer sa transition vers la retraite

PRÉREQUIS :

Aucun

DURÉE EN PRÉSENTIEL :

2 jours soit 14h00

DATES : A définir

HORAIRES :

9h00-12h30 / 13h30-17h00

COÛT DE LA FORMATION :

Sur devis

Cette formation est éligible au financement par les OPCO

DÉLAI D'ACCES :

Inscription minimum 1 mois avant le début de la formation

EFFECTIF GROUPE :

De 6 à 12 stagiaires

LIEU :

21-23 rue de Courcelles
51100 REIMS

Stationnement payant



LIEU - ACCESSIBILITE : Ascenseur
Si besoin d'adapter notre formation, merci de prendre contact avec nous en amont
ecole.des.pme@cpme51.fr

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Aborder la retraite avec quiétude.
- Avancer dans la concrétisation de son projet personnel de futur(e) retraité(e).
- Entretenir son capital santé.

PROFIL INTERVENANT :

Formateur(trice), coach spécialisé(e) dans l'accompagnement à la transition de vie et la préparation à la retraite. Capacité à aborder les dimensions psychologiques, sociales, organisationnelles et financières de ce changement.

CONTENU DE LA FORMATION :

JOUR 1 :

1. La retraite, un changement de vie

- Identifier ce qui change.
- Se repérer sur les étapes de ce changement.

Mise en situation : Comprendre les enjeux du changement

2. Vivre sa retraite avec sens et plaisir

- Explorer le sens à donner.
- Subir ou choisir ?
- Les valeurs à satisfaire.

Mise en situation : Exploration guidée des envies

3. Mon projet de vie à la retraite

- Repérer ses besoins prioritaires.
- Déjouer ses messages contraignants.
- Élaborer son projet.

Mise en situation

Autodiagnostic puis élaboration des points prioritaires identifiés.

4. Gérer son capital santé

- La lutte contre le vieillissement physique et psychique.
- La nécessaire surveillance médicale.
- Santé, hygiène et équilibre de vie.

JOUR 2 :

5. Régimes obligatoires : acquisitions de droits retraite

- Estimer sa future retraite : rappels des régimes TNS et salarié : retraite de base, retraite complémentaire
- La réversion : conditions et montant, conséquence en cas de divorce

PROGRAMME DE FORMATION

- QUELS BESOINS À LA RETRAITE ?
 - Les 3 grands objectifs patrimoniaux à la retraite
 - Le taux de remplacement
 - La fiscalité sur le revenu
 - Le pouvoir d'achat et le temps libre
 - La dépendance, le financement d'une maison de retraite
- RÈGLES SUCCESSORALES
 - Les règles essentielles de dévolution successorale
 - Le démembrement de propriété
 - La Donation au Dernier Vivant (DDV)
- LA PROTECTION DU CONJOINT
 - Le PERIN comme solution de protection financière
 - La rente, revenu garanti à vie et option (PERO...)

6. Transmission du patrimoine et succession

- La succession légale sans conjoint
- Quels sont les droits du conjoint survivant face aux héritiers légaux ?
- Intérêt de la donation au dernier vivant
- Comment gérer l'indivision successorale ?
APPLIQUER | Cas pratique : comment protéger son conjoint ?

7. Règles de transmission du patrimoine

- Distinction entre donation et testament - le principe de la donation - le testament
- Typologie des donations et critères de choix - différentes formes de donations : dons manuels ou en présence d'un notaire - différents types de donations : donation-partage, donation en avance de part successorale, donation hors part successorale, donation avec réserve d'usufruit - différentes clauses de la donation : avec charge, aliénabilité, retour conventionnel, attribution ou exclusion à la communauté, donation graduelle ou résiduelle
- Conséquences de la transmission
 - Usufruit - quasi-usufruit
 - Nue-propriété - pleine propriété
 - Société Civile Immobilière (SCI)
 - Optimiser la transmission de son patrimoine à ses enfants

Mise en situation : Bilan personnel

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI :

- Questionnaire de positionnement avant formation.
- Feuilles de présence.
- Mise en place d'un carnet de route
- Apports pratiques, travail vidéo, analyse de cas concrets
- Suivi des acquis via des études de cas et exercices pratiques.
- Évaluation continue à travers des mises en situation, tests pendant la formation.
- Evaluation à chaud en fin de formation : recueil des impressions des participants.
- Une attestation de formation sera délivrée à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation.
- Envoi d'un questionnaire d'auto-évaluation à froid au stagiaire pour évaluer le transfert des acquis formation, 3 semaines après la formation.